



Déclaration préalable de l'UNSA Education 64

au CTSD du mercredi 5 septembre 2018

Ce comité technique de rentrée se déroule dans un contexte particulier. Contrairement aux autres années, les constats de rentrée dans le premier degré tendent à montrer que les effectifs dépassent les prévisions dans un très grand nombre d'écoles.

Les prévisions ministérielles prévoyaient une augmentation de 10 élèves dans notre département. S'il est peut-être trop tôt pour établir un bilan définitif de cette évolution, il semble que la très forte augmentation constatée dans certaines écoles dépasse les légers fléchissements dans d'autres.

Le constat est clair : la dotation départementale 2018 de 3 postes supplémentaires ne permettra pas de couvrir les besoins. En effet, Monsieur le Directeur Académique, les 18 postes que vous avez consacrés au dédoublement des classes de CP amputent d'autant vos possibilités pour les autres écoles.

Monsieur le Directeur Académique, quelles sont vos marges de manœuvre aujourd'hui ?

Avec le principe adopté des mesures révisables, cet ajustement de rentrée risque de s'apparenter à une carte scolaire 2018 bis tant le nombre de postes à ouvrir ou à re ouvrir semble important.

Même si à l'UNSA Education nous partageons la volonté de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale de lutter contre l'échec scolaire, nous ne pensons pas que seul le **dédoublement des classes de CP** puis de CE1 dans les REP permettra d'y parvenir. Il peut y contribuer mais ce doit être accompagné d'autres mesures telles que le renforcement de l'accompagnement des élèves à besoin particulier ou le développement des postes « plus de maîtres que de classe ».

Dans notre département, la **répartition territoriale de la pauvreté** ne se concentre plus uniquement dans les zones urbaines sensibles mais **s'étend aujourd'hui aux secteurs ruraux**. Selon les données de l'INSEE, l'écart entre les familles les plus riches et les plus modestes doit nous interpeler. Cet écart ne cesse d'augmenter. « Déshabiller les écoles rurales pour habiller les écoles urbaines » irait à l'encontre de la priorité du ministre de rehausser le niveau global.

L'UNSA Education se satisfait avec vous de l'augmentation du taux de scolarisation des TPS. Sur ce point, pour les communes et écoles hors Zone Prioritaire soumises à une forte concurrence scolaire, **nous vous demandons d'avoir une attitude bienveillante.**

Une autre priorité ministérielle est le développement des dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap. Dans le 1^{er} degré, les élèves des dispositifs ULIS n'ont toujours pas été comptabilisés dans les classes pour calculer les moyennes malgré les demandes réitérées de l'UNSA Education 64. Certes, ils le sont dans le 2nd degré, mais aucune attention particulière n'est apportée aux conditions d'inclusion : de nombreuses classes sont encore proches de 30 élèves. Les ULIS en collège comptent 13 élèves alors que les textes officiels indiquent que « les effectifs ne devraient pas dépasser 10 élèves. » La réalité du terrain est donc loin de ces recommandations.

Cette année scolaire qui débute est marquée par l'inquiétude, la lassitude et la tension qui montent chez les personnels de l'Éducation nationale.

« Ajustements » des programmes de français, mathématiques et d'EMC du CP au collège ont été publiés dans l'été sans retour sur les derniers programmes et sans concertation sincère. Des « ajustements » sont maintenant annoncés pour la maternelle. Au lycée général et technologique, c'est encore le grand flou qu'il s'agisse du contenu des enseignements de spécialité, des nouvelles épreuves ou de l'offre de formation que chaque lycée pourra proposer. S'agissant du lycée professionnel, on ne connaît que les grandes orientations de sa transformation.

Ensuite, afin que l'École publique et laïque soit à la hauteur pour répondre aux attentes légitimes des élèves et de leurs familles, il incombera, comme toujours, aux enseignants et aux autres personnels de l'Education, sur le terrain, de s'adapter à ces nouvelles demandes ministérielles sans apport de moyens suffisant.